



Mesdames les Maires,
Messieurs les Maires
de Maine-et-Loire

Objet : Mobilisation des collectivités pour la Fête du Sport 2026.

Participation au challenge départemental « On Bouge en Anjou ! »

Les Ponts de Cé, le 1^{er} juin 2026

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

Le 14 septembre 2026 se tiendra la prochaine édition de la Fête du Sport, grand rendez-vous national inscrit dans l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Cet événement a pour ambition de promouvoir la pratique d'une activité physique régulière, de valoriser le sport comme levier de cohésion sociale et de renforcer les liens entre les citoyens autour des valeurs sportives.

Cette dynamique s'inscrit également dans la Stratégie Nationale Sport-Santé 2025-2030, qui prévoit notamment la création, dès 2026, d'un « mois de l'activité physique » organisé chaque mois de septembre partout en France, afin de favoriser la pratique sportive pour tous et de lutter contre la sédentarité.

Dans ce cadre, le Comité Départemental Olympique et Sportif de Maine-et-Loire, en partenariat avec l'Association des Maires et Présidents de communautés de Maine et Loire et le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, souhaite mobiliser l'ensemble des communes autour d'une action départementale commune et fédératrice.

Nous avons ainsi le plaisir de vous proposer de participer au challenge :
« On Bouge en Anjou ! »

L'objectif est d'organiser, dans votre commune, un temps d'animation sportive et conviviale de 1h30, accessible à tous et plus particulièrement aux adultes, seniors et publics éloignés de la pratique sportive. Ces animations pourront être mises en place sur un city stade, un city park, un espace public, une salle ou tout autre lieu adapté de votre commune.

Deux modalités d'organisation sont proposées :

- une organisation locale, en s'appuyant sur les associations, bénévoles et structures sportives de votre territoire ;
- un accompagnement du CDOS 49, gratuit, incluant la mise à disposition d'éducateurs sportifs ainsi que le matériel nécessaire à la mise en œuvre des activités.

Les activités proposées devront rester simples, conviviales et accessibles à tous les publics. Chaque commune est libre de construire son programme en fonction de ses ressources et de ses spécificités locales, à condition de favoriser la mise en mouvement du plus grand nombre. À titre d'exemples, peuvent être proposés : marche, randonnée, marche nordique, gym douce, activités sport-santé ou toute autre forme d'activité physique adaptée.

Chaque commune participera à un challenge départemental basé sur le nombre de pas ou de calories dépensées collectivement. Ce dispositif permettra de valoriser l'engagement des territoires et de créer une dynamique collective à l'échelle du département.

Nous serions très heureux de pouvoir compter sur la participation de votre commune à cette première édition départementale coordonnée de la Fête du Sport en Maine-et-Loire.

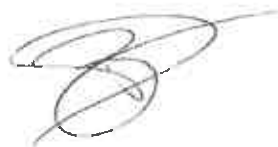
Les équipes du CDOS 49 se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en œuvre de cette action.

Afin de préparer au mieux cette première édition départementale de la Fête du Sport, nous invitons les collectivités souhaitant s'engager dans cette dynamique à se préinscrire via le formulaire en ligne suivant : <https://forms.gle/4WpDKDpoqJD46XCw9>

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président de l'AMF 49
Philippe CHALOPIN

Le Président du CDOS 49
Dominique DUPONT



FAQ – Informations essentielles

1. Qui peut participer ?

Tous les habitants peuvent participer, sans condition de licence ou de niveau sportif.

2. La commune peut-elle organiser plusieurs lieux d'animation ?

Oui, chaque commune est libre de déployer une ou plusieurs actions selon ses capacités.

3. Comment est calculé le challenge ?

Le classement est basé sur le nombre de pas ou de calories dépensées collectivement sur le temps d'animation.

4. Qui prend en charge l'organisation ?

La commune peut organiser en autonomie ou être accompagnée par le CDOS 49, selon ses besoins.

5. Quel est le coût pour la commune ?

Le dispositif peut être entièrement gratuit, que ce soit en organisation locale ou avec un accompagnement du CDOS 49.